

Quels leviers pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires ?

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ISSUS DU PROGRAMME TETRAA



Novembre 2024

Résumé exécutif

Les territoires sont en première ligne face aux problématiques environnementales et sociales. Alors qu'ils sont les témoins de leurs manifestations concrètes, ils disposent de leviers d'action pour adapter leurs réponses en fonction de leurs spécificités.

Dans toute la France, des femmes et des hommes guidés par la volonté de mener des projets d'intérêt général, ont choisi d'agir. Préserver l'environnement et ses ressources, fournir une alimentation durable et de qualité, créer des synergies entre les acteurs du système alimentaire et les territoires... Les enjeux sont nombreux.

Il est nécessaire d'accompagner ces élus et citoyens et de leur offrir la possibilité de concrétiser leurs projets ; leur parole est riche car elle est issue d'une connaissance fine de leur territoire, de leurs atouts et faiblesses, et doit ainsi être écoutée.

Partir du terrain, examiner comment des projets vertueux sont réalisés, en tirer des retours d'expérience permettant d'améliorer leur mise en œuvre et de les essayer à d'autres territoires et échelles, tels étaient les objectifs ambitieux du programme TETRAA.

Ce document synthétise les enseignements de cinq années d'expérience et en tire des recommandations : pour affirmer le rôle des collectivités(1) en matière d'alimentation, pour leur donner les moyens d'impulser la transition à leur échelle, pour clarifier le cadre d'action national et ses déclinaisons locales afin de gagner en cohérence et soutenir les démarches territoriales.

Il pourra fournir aux décideurs une base sur laquelle s'appuyer pour proposer des mesures concourant à la nécessaire transition agroécologique et alimentaire.



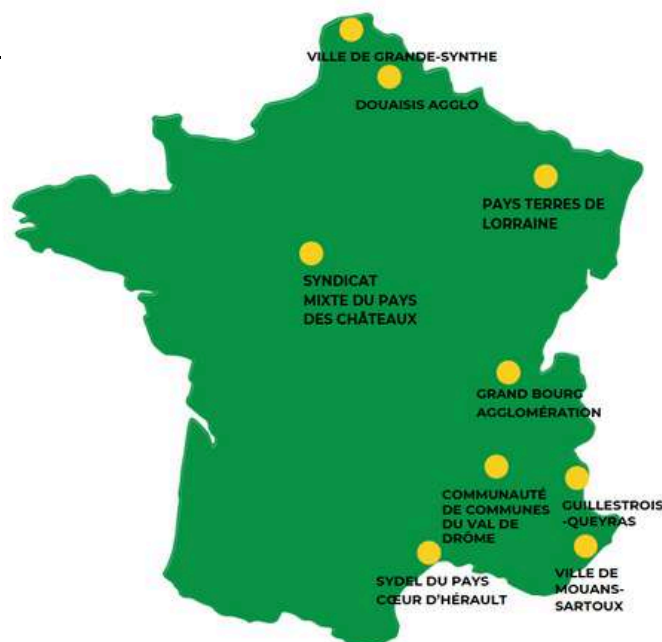
Le programme TETRAA est un programme de la Fondation Daniel et Nina Carasso créé et co-piloté en partenariat avec AgroParisTech et avec le soutien de Porticus. Il a accompagné neuf territoires de 2020 à 2024, pour accélérer leurs démarches de transition agroécologique et alimentaire.

De manière inédite, TETRAA a combiné trois types d'appuis :

- cofinancement de projets et d'animation territoriale ;
- création et déploiement d'appuis opérationnels adaptés aux besoins des territoires (groupes d'échanges, formations, séminaires, webinaires, incluant notamment de la mise en réseau et des temps conviviaux) ;
- accompagnement analytique visant à décrypter les freins et les leviers de ces démarches.

Les 9 territoires accompagnés représentent une diversité de contextes (rural, urbain, filières et modèles agricoles en place etc.) et d'échelles (villes, communautés de communes, communautés d'agglomération, pays).

Les neuf territoires du programme TETRAA



(1) Dans tout le document le terme de "collectivités territoriales" est utilisé au sens large pour désigner les communes, intercommunalités, départements, régions.

Recommandations

Pour les parlementaires et l'Etat :

- ▶ Affirmer la compétence des collectivités territoriales en matière alimentaire, notamment en inscrivant au sein du code général des collectivités territoriales (article L. 1111-2) que ces dernières concourent « au développement d'un système alimentaire territorial durable et résilient et à la lutte contre la précarité alimentaire ».
- ▶ Renforcer l'articulation et l'intégration des politiques agricoles, alimentaires, sanitaires, économiques, sociales, environnementales et climatiques, pour une approche plus systémique et cohérente, notamment via la publication et la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).
- ▶ Publier le rapport de performance sur la mise en œuvre du Plan stratégique national (PSN) et, le cas échéant, le réviser pour renforcer son ambition climatique et, plus généralement, environnementale (ressources, biodiversité, pollutions...). Doivent y être intégrés des objectifs climatiques chiffrés d'atténuation et d'adaptation ainsi que des mesures de réorientation des financements et de renforcement des exigences des standards de conditionnalité.
- ▶ Augmenter le soutien financier de l'Etat aux démarches initiées par les collectivités territoriales en matière de transition agricole et alimentaire.
- ▶ Mobiliser la loi (Loi d'orientation agricole, Egalim...), pour encourager les modèles et pratiques concourant à faire évoluer le modèle agricole et alimentaire dans une logique d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.
- ▶ Soutenir les réseaux d'élus locaux via des politiques comme le PNA(2), par l'Union Européenne via le programme LEADER, ou encore par les politiques régionales. ET systématiser la sollicitation de ces réseaux d'élus lors de l'élaboration des politiques publiques - tant nationales qu'européennes - afin que leur parole soit entendue et leurs bonnes pratiques diffusées.
- ▶ Étoffer l'offre de formations sur les enjeux agricoles et alimentaires et sur les techniques d'animation participatives dans les collectivités. Pour ce faire, solliciter le CNFPT et l'INSET pour les agents de la fonction publique, et les organismes de formation des élus pour les élus locaux(3).
- ▶ Renforcer les liens entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés et agences de l'Etat (DRAAF(4), Agences régionales de santé, ADEME, Banque des territoires, Agences de l'eau, Office français de la biodiversité, etc), en donnant à ces derniers le rôle d'accompagnateurs dans la réalisation des projets de transition.

(2) Programme national pour l'alimentation.

(3) voir <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/conseil-national-de-la-formation-des-elus-locaux-cnfel>

(4) Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Recommandations

Pour les élus locaux :

- ▶ Augmenter les financements dirigés vers des projets de transition dans les budgets des collectivités et en assurer le suivi au moyen du budget vert.
- ▶ Garantir un nombre de postes pérennes, sécurisés et attractifs en charge des thématiques agricoles et alimentaires au sein des collectivités territoriales.
- ▶ Repenser l'organisation et le fonctionnement des collectivités pour qu'elles puissent, en interne, traiter les enjeux grâce à un travail en transversalité ; et en externe, jouer pleinement leur rôle de coordinateur et d'animateur des démarches de transition.
- ▶ Nommer un élu en charge des questions agricoles et alimentaires dans le bureau de chaque collectivité, disposant de moyens à la hauteur des enjeux. Pour construire et déployer une politique publique ambitieuse, l'élu en charge doit avoir accès à des formations tout au long de son mandat.
- ▶ Intégrer les acteurs économiques des filières dans les démarches de transition des collectivités, pour soutenir le développement de filières alimentaires territoriales rémunératrices pour les agriculteurs et créatrices de valeur pour le territoire.
- ▶ Réaliser de manière systématique des diagnostics des systèmes alimentaires à l'échelle des territoires pour structurer les démarches de transitions. Se donner les moyens de mettre en place une démarche de suivi-évaluation des projets issus de ces diagnostics, adaptée à leurs spécificités, qui leur permette d'identifier les nœuds stratégiques sur lesquels prioriser leurs actions, moyens et partenariats.
- ▶ Faciliter et financer les démarches d'implication des citoyens dans les projets de transition agroécologique et alimentaire portées par les collectivités territoriales et leurs partenaires.
- ▶ Renforcer l'offre de formation continue pour le binôme élu-technicien afin d'assurer des collaborations efficaces.

Sommaire

<u>AFFIRMER LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE D'ALIMENTATION</u>	6
<u>DES ENJEUX SIMILAIRES, DES TERRITOIRES DIVERS : APPRÉHENDER LE CADRE D'ACTION</u>	8
<u>CRÉER UNE DYNAMIQUE LOCALE, TRANSVERSALE ET MULTI-PARTENARIALE</u>	13
<u>SE DONNER COLLECTIVEMENT LES MOYENS D'AGIR</u>	20
<u>Annexe - Leviers actionnés par les territoires pilotes du programme TETRAA</u>	23



AFFIRMER LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

Les territoires sont en première ligne des défis environnementaux, sociaux et économiques de notre époque. A leur échelle, ils disposent tous d'une capacité d'action en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables, notamment dans les champs d'intervention suivants :

Agriculture, économie et environnement	Alimentation et santé	Démocratie	Education et formation
Préservation du foncier agricole	Commande publique pour la restauration collective	Nouvelles formes de démocratie et de modalités de gouvernance	Education et sensibilisation des citoyens à l'agriculture et à l'alimentation durables
Reterritorialisation des filières agricoles et alimentaires	Accès à une alimentation de qualité pour tous	Contribution à l'évolution des lois au travers de la participation à des réseaux	Formation des élus et des techniciens des collectivités
Développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	Prévention du gaspillage		
Gestion des ressources naturelles (eau, biodiversité...)			
Financement des structures et des projets, conditionnalité des aides publiques			
Prévention des déchets			

Les collectivités disposent également d'un **droit à l'expérimentation**(5) qui leur offre de nouvelles opportunités. Néanmoins, sa mise en œuvre connaît de nombreuses contraintes et limites, qui peuvent dissuader les collectivités d'y recourir(6). Ainsi, il convient d'affirmer la compétence des collectivités territoriales en matière alimentaire, afin de leur permettre de renforcer l'ancrage territorial des politiques nationales relatives à l'alimentation et d'améliorer la capacité opérationnelle et programmatrice des stratégies alimentaires locales(7).

Ce changement de paradigme permettra d'obtenir une visibilité claire sur leurs compétences partagées dans le champ alimentaire, de réorganiser leurs services et de légitimer l'action de leurs agents ou de leurs EPCI dans divers domaines (foncier, production, transformation, distribution, précarité, éducation...) ainsi que de créer des services publics plus spécifiques pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires(8).

- **Affirmer la compétence des collectivités territoriales en matière alimentaire, notamment en inscrivant au sein du code général des collectivités territoriales (article L. 1111-2) que ces dernières concourent « au développement d'un système alimentaire territorial durable et résilient et à la lutte contre la précarité alimentaire »(8).**

(5) Voir <https://www.vie-publique.fr/fiches/2014-en-quoi-consiste-l'expérimentation-legislative-locale>

(6) Voir l'Étude du Conseil d'Etat, [Les expérimentations : comment innover dans la conduite des politiques publiques ?](#)

(7) [Proposition de loi relative au renforcement de la planification alimentaire territoriale et à la résilience des systèmes alimentaires territoriaux](#), portée par le projet Action territoriale pour l'alimentation solidaire et soutenable (ATLASS II)

(8) *Ibid.*

Les collectivités territoriales, pour mettre en œuvre cette compétence au niveau local de manière pertinente et efficace, doivent disposer d'orientations et objectifs définis au niveau national, ce qui passe notamment par l'adoption de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

► **Renforcer l'articulation et l'intégration des politiques agricoles, alimentaires, sanitaires, économiques, sociales, environnementales et climatiques pour une approche plus systémique et cohérente, notamment via la publication et la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).**

Les Régions disposent d'un rôle d'animation et de coordination de la concertation avec les collectivités locales en vue de définir les orientations et actions liées au second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) et du programme « Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » (LEADER).

Les neuf territoires pilotes du programme TETRAA sont les **démonstrateurs de nombreux projets qui peuvent être engagés par les collectivités et leurs partenaires** pour accélérer la transition agroécologique et alimentaire : commande publique pour la restauration collective, émergence et structuration de filières territoriales, création et animation d'instances de gouvernance qui incluent les citoyens, politiques foncières privilégiant les pratiques agroécologiques, lutte contre la précarité alimentaire etc.

Ces cinq années de travail en commun ont démontré qu'il était d'autant plus aisé pour les collectivités de réussir dans leurs démarches si certaines conditions étaient satisfaites. Elles dépendent pour partie de l'action des collectivités elles-mêmes mais aussi de politiques nationales qui devraient évoluer.

"Il est impensable de continuer à séparer politiques agricoles et alimentaires. Tous les scénarios le montrent, la transition agroécologique et l'atteinte de notre souveraineté alimentaire passeront par une véritable et ambitieuse politique alimentaire. Les projets de territoire du programme TETRAA doivent nous inspirer pour mener des politiques alimentaires justes et promouvoir des produits de qualité, sains, vertueux sur le plan environnemental et accessibles à chacun et chacune, quels que soient leurs moyens !"

Marie Pochon, Députée de la Drôme



DES ENJEUX SIMILAIRES, DES TERRITOIRES DIVERS : APPRÉHENDER LE CADRE D'ACTION

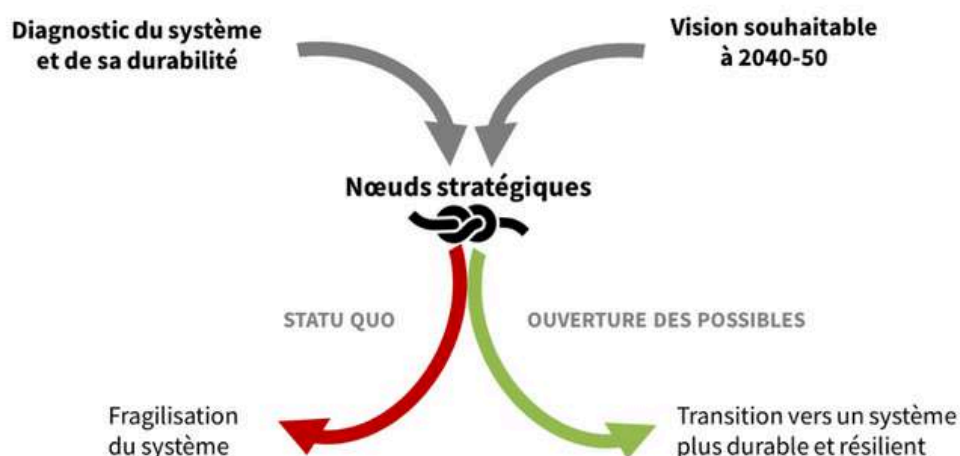
Le programme TETRAA a sciemment retenu des territoires divers (taille, situation socio-économique, forces politiques en présence, engagement préexistant dans la transition etc.) pour mieux appréhender la diversité des situations et des chemins de transition. Grâce à l'interconnexion de ces neuf territoires pilotes, chacun a pu s'inspirer et mettre en œuvre des projets pour traiter sa propre spécificité.

Identifier les enjeux spécifiques à chaque territoire

Grâce à un appui spécifique au suivi-évaluation par un consortium de bureaux d'études (Le Basic, Solagro, TERO et Défis), TETRAA a accompagné les territoires pilotes pour les aider à **identifier leurs principaux enjeux de durabilité, ajuster leurs actions au regard de ces enjeux et construire un jeu d'indicateurs afin de piloter leur stratégie et d'évaluer leurs actions sur le moyen-long terme.**

Cela a permis aux collectivités de poser un **diagnostic** adapté, de partager de manière collective les principaux enjeux auxquels le territoire est et sera confronté à l'avenir, d'identifier les actions prioritaires, de se fixer un cap, des objectifs et des indicateurs afin d'ajuster les actions chemin faisant. Cela permet également d'être en mesure d'apporter des preuves de l'efficacité des actions menées et ainsi de pouvoir inspirer et convaincre d'autres acteurs de suivre la même voie(9).

La mise en œuvre de plans d'actions, issus de ces diagnostics, comporte plusieurs risques(10). Afin d'y répondre, il est nécessaire d'ajouter une étape qui consiste à **identifier les « nœuds stratégiques » ou « points de verrouillage »** qui empêchent la transition agricole et alimentaire souhaitée par les territoires.



Principe d'identification des nœuds stratégiques sur la base du diagnostic et de la prospective. Source: BASIC

(9) Pour en savoir plus sur la démarche, ses résultats et enseignements : <https://programme-tetraa.fr/ressource/vers-un-pilotage-strategique-des-politiques-de-transition-agricole-et-alimentaire-a-lechelle-locale/>

(10) Par exemple, une longue liste d'actions idéales impossibles à réaliser du fait de leur complexité, un manque de moyens suffisants, etc...

Cela passe par confronter le portrait à date du système alimentaire et de ses enjeux de durabilité avec la vision souhaitable de son évolution à 2040-2050 dans un objectif de plus grande durabilité et résilience. La résolution de ces nœuds ne permet pas forcément d'atteindre la vision souhaitable de manière automatique, mais elle **permet d'ouvrir le champ des possibles et de sortir d'une trajectoire tendancielle de dégradation**.

Un **exemple de nœud stratégique rencontré dans de nombreux territoires** est le suivant:

“Une part importante des agriculteurs ne tire pas une rémunération suffisante de leur activité et ont besoin de prix plus rémunérateurs alors qu'en vis-à-vis, une part notable voire croissante des consommateurs n'a pas les moyens d'accéder à une alimentation «saine et durable» dans un contexte général d'inflation, d'accroissement des inégalités et de la précarité.”

Christian Caillet, Vice-président de la Communauté de Commune du Val de Drôme en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de l'irrigation



Cette méthode a été testée avec succès dans le cadre de l'accompagnement des communes du pôle métropolitain Cap Azur dont fait partie Mouans-Sartoux, ainsi que dans trois études menées pour l'ADEME à l'échelle régionale (Occitanie, Normandie et Auvergne Rhône-Alpes).

Une fois les changements à atteindre identifiés, les actions et activités à mettre en œuvre pour y arriver apparaissent plus accessibles car elles sont définies en fonction du contexte de chaque territoire. Cette approche permet ainsi de prioriser les actions sur un territoire autour des nœuds stratégiques (sans pour autant empêcher que d'autres actions puissent être menées), et facilite l'impulsion d'une dynamique collective et le passage à l'action.

- **Réaliser de manière systématique des diagnostics des systèmes alimentaires à l'échelle des territoires pour structurer les démarches de transitions. Se donner les moyens de mettre en place une démarche de suivi-évaluation des projets issus de ces diagnostics, adaptée à leurs spécificités, qui leur permette d'identifier les nœuds stratégiques sur lesquels prioriser leurs actions, moyens et partenariats.**

Parmi les territoires accompagnés, certains sont plus aux prises avec les enjeux liés aux inégalités et à la précarité, tandis que d'autres doivent davantage faire face à des menaces environnementales liées au changement climatique, comme par exemple la raréfaction de l'eau et les difficultés liées à l'irrigation des cultures.



Au Pays Coeur d'Hérault, les situations de stress hydriques se multiplient alors que l'utilisation de l'eau pour l'irrigation des cultures est beaucoup plus importante que la moyenne de la région Occitanie et qu'au niveau national⁽¹¹⁾. Pour y faire face, le Pays et ses partenaires mènent différentes actions, comme une étude spécifique sur la ressource en eau, des partages d'expériences entre agriculteurs qui développent des pratiques agroécologiques économes en eau, ou encore des plantations d'arbres fruitiers adaptés au territoire.

(11) Plus de 300 m³ d'eau par hectare prélevés pour l'irrigation en 2020, contre 180 en Occitanie et 110 en France. Données issues du diagnostic du système alimentaire du Pays Coeur d'Hérault réalisé par le BASIC en 2023.

Identifier les enjeux communs aux territoires

Toutefois, ces diagnostics des systèmes alimentaires ont révélé des **enjeux prioritaires, partagés** par les territoires pilotes(12) qui sont d'ampleur nationale (et au-delà) :

- La **perte de sols à vocation agricole** du fait de l'artificialisation (notamment des zones urbaines et péri-urbaines mais aussi touristiques), ainsi que l'érosion et la perte de qualité des sols agricoles ;
- La **sécurité alimentaire** et plus particulièrement la déconnexion entre d'un côté, la production agricole du territoire (et la transformation de ces produits), et de l'autre la consommation alimentaire des habitants (quelle capacité locale à nourrir la population ?). Elle est dégradée par la difficulté de renouvellement des générations d'agriculteurs et d'accès au foncier, la spécialisation croissante de l'agriculture, la diminution des emplois dans la transformation agroalimentaire... S'y ajoute l'enjeu de la précarité alimentaire qui est devenue une préoccupation importante pour tous les territoires, avec 16% de français déclarant ne pas manger à leur faim(13) ;
- La **disparition de la biodiversité**, que ce soit en lien avec la perte d'infrastructures agroécologiques permanentes (disparition de 70% des haies depuis 1950(14), diminution de l'élevage et donc des prairies et risques associés de fermeture des milieux), ou encore la question de la fragmentation des habitats naturels dans un contexte de monoculture et d'artificialisation ;
- La **problématique de l'eau**, que ce soit en termes de qualité de la ressource (notamment avec les pollutions liées aux pesticides : 40,8 % des captages d'eau potable abandonnés entre 1980 et 2022 le sont du fait de teneurs excessives en nitrates et/ou pesticides(15)) comme de quantité disponible (conflits d'usage dans le cas de sécheresses...).

"L'activité agricole par son usage a un impact fort sur la disponibilité et la qualité de cette ressource qui a ensuite un coût direct pour les collectivités avec une difficulté de plus en plus grande à préserver les milieux et dépolluer les eaux pour fournir de l'eau potable aux habitants. [...] Concernant la gestion de l'eau, notre attente serait donc que les EPCI(16) et la Région soient impliqués plus directement dans les discussions entre les préfetures/DDT(17) et les Chambres d'agriculture pour définir avec eux les autorisations de droits de forage et de prélèvement en eau dont nous devons garantir la pérennité de la ressource."

Nicolas Orgelet, élu à la Ville de Bois, à Agglopolys, au Syndicat intercommunal d'action du blaisois, référent du PAT au Syndicat mixte du Pays des Châteaux.

(12). Pour voir en détails les enjeux identifiés et les actions mises en place par chacun des territoires : <https://suivi-evaluation-tetraa.basic.coop/>. Les diagnostics ont été réalisés sur 7 des 9 territoires pilotes, Mouans-Sartoux et la Communauté de communes du Val de Drôme n'ont pas fait partie des territoires étudiés.

(13). CREDOC, 2023

(14). CGAAER, 2023

(15). La pollution des eaux superficielles et souterraines en France - Synthèse des connaissances en 2023, Ministère de la transition écologique

(16). Établissements publics de coopération intercommunale

(17). Directions départementales des territoires.

Face à ces enjeux, **les collectivités disposent de certains outils pour agir**(18). Concernant l'artificialisation, la perte de qualité des sols agricoles ou encore les difficultés d'accès au foncier pour l'installation ou la reprise d'une exploitation agricole, des outils juridiques existent : Zones Agricoles Protégées (ZAP), Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), Baux Ruraux Environnementaux (BRE), ou encore Obligations Réelles Environnementales (ORE)(19). Les élus de collectivités ont également un levier fort d'action en siégeant aux conseils d'administration ou aux comités techniques de la SAFER.

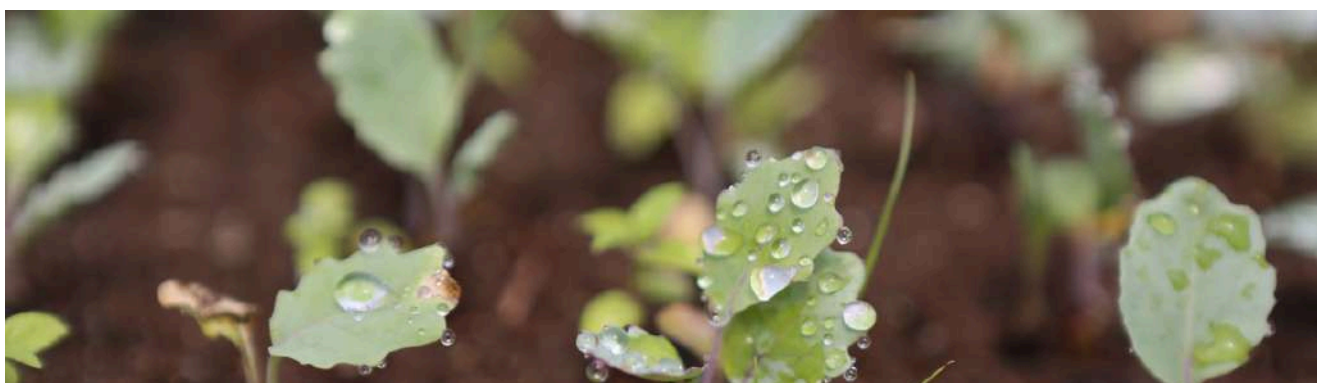
“Nous avons besoin de l'implication des élus dans les instances décisionnaires comme la SAFER ou les CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture) pour peser sur les choix effectués.”

*Dominique Potier, Député de la 5ème circonscription de Meurthe-et-Moselle
et Président du Pays Terres de Lorraine*

Toutefois, la réponse à ces enjeux demeure en grande partie en dehors des capacités locales. Ainsi, **la transition agroécologique**, qui dépend des outils et moyens dont disposent les collectivités sera d'autant plus **massive** qu'elle sera cadrée et appuyée par des **politiques nationales et européennes ambitieuses**.

La transition agroécologique permet en effet la restauration des fonctionnalités naturelles agronomiques des écosystèmes cultivés, la lutte contre l'érosion des sols et la préservation de leur fertilité, la réduction de la consommation d'énergie, d'eau, d'intrants chimiques, l'utilisation des interactions biologiques, des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles (biodiversité, photosynthèse,...), la contribution à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du dérèglement climatique et à la résilience des milieux productifs ou encore l'amélioration du bien-être animal(20).

- **Mobiliser la loi (Loi d'orientation agricole, EGalim...), pour encourager les modèles et pratiques concourant à faire évoluer le modèle agricole et alimentaire dans une logique d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Dans cette logique d'orientation vers la transition agroécologique, qui doit être assumée et pérennisée afin de donner de la visibilité aux acteurs, différents leviers peuvent être utilisés de manière conjointe : conditionnement des aides (au changement de pratiques et à l'installation), accompagnements fiscaux, réglementations...**



(18) Voir <https://agirpourelalimentationlocale.fr/>

(19) Voir le compte-rendu de la journée Foncier organisée par le programme TETRAA en 2022 : <https://programme-tetraa.fr/wp-content/uploads/2023/12/compte-rendu-de-la-journee-foncier-programme-tetraa-13-oct-2022-2-1.pdf>

(20) Conseil économique, social et environnemental (CESE), [La transition agroécologique : défis et enjeux](#), novembre 2016 (rapporteuse : Cécile Claveirole).

Au-delà de l'échelon national, **la PAC** (Politique Agricole Commune) et sa déclinaison française, le Plan stratégique national (PSN), est un **levier déterminant** pour assurer cette transition agroécologique.

En application de l'alinéa 2 de l'article L. 4 du code rural et de la pêche maritime(21), le Gouvernement doit publier le rapport de performance sur la mise en œuvre du PSN actuel. Un tel rapport permettra d'ajuster la mise en œuvre des mesures du plan afin de s'assurer de l'atteinte de nos objectifs nationaux et européens. Cela donnerait aux collectivités territoriales plus de poids pour mettre en œuvre leurs plans d'actions avec les acteurs du monde agricole.

Ainsi, certains territoires pilotes du programme mettent en œuvre des stratégies de transition agricole qui intègrent des objectifs chiffrés de prospective (augmentation des surfaces agricoles en agriculture biologique, limitation de l'artificialisation des sols, etc). Des stratégies qui seraient d'autant plus respectées par les acteurs qu'elles seraient dotées de moyens via le PSN.

- **Publier le rapport de performance sur la mise en œuvre du Plan stratégique national (PSN) et, le cas échéant, le réviser pour renforcer son ambition climatique et, plus généralement, environnementale (ressources, biodiversité, pollutions...). Doivent y être intégrés des objectifs climatiques chiffrés d'atténuation et d'adaptation ainsi que des mesures de réorientation des financements et de renforcement des exigences des standards de conditionnalité.**

Les acteurs territoriaux sont en mesure de proposer et d'impulser des changements permettant de combiner des réponses à plusieurs enjeux, parfois simultanément : préserver les terres agricoles, augmenter la capacité productive du territoire, améliorer la qualité des sols ou encore participer à la préservation de la biodiversité. C'est dans ce type de changements attendus que le caractère systémique des plans d'actions s'exprime. D'autant que ces plans d'actions peuvent prévoir, une fois le diagnostic réalisé, des actions « sans regret » : elles permettent d'obtenir des bénéfices pour le territoire, et ce indépendamment de la situation - climatique ou économique par exemple - de ce dernier dans le futur. Ainsi, la plantation de haies permet d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols et de stocker du carbone, tout en favorisant la biodiversité.

“La transition agricole et alimentaire ne se fera pas sans l'engagement déterminé des territoires. Ils sont à la fois les témoins des défis écologiques et sociaux, et les acteurs clés de la solution. Soutenir ces élus et citoyens, c'est accélérer la transformation de notre modèle vers un avenir plus durable et résilient. L'heure n'est plus aux intentions, mais à l'action concrète et concertée”

Sandrine Le Feur, Députée du Finistère et Présidente de la Commission du Développement Durable & de l'Aménagement du Territoire

(21) Le rapport de performance, y compris les indicateurs prévus dans le cadre du dispositif de suivi mentionné au premier alinéa du présent article, fait l'objet d'une transmission annuelle au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental et est rendu public. Le document de programmation, les modifications qui y sont éventuellement apportées, les plans d'action mis en œuvre pour atteindre les objectifs mentionnés au même premier alinéa ainsi que les évaluations prévues par le droit de l'Union européenne sont également transmis au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental et rendus publics.

CRÉER UNE DYNAMIQUE LOCALE, TRANSVERSALE ET MULTI-PARTENARIALE

Un portage politique à la hauteur

La grande majorité des territoires ayant participé aux formations organisées par le programme TETRAA, représentés par des élus ou des techniciens, ont partagé leurs questionnements sur les conditions, les manières ou encore les étapes pour mettre en œuvre un portage politique fort qui permette de développer des actions concrètes et pérennes en faveur de la transition. Il n'y a pas de démarche de transition agricole et alimentaire réussie sans une pleine implication des élus. Il est primordial de pouvoir créer une dynamique fédératrice au niveau local. Pour passer des promesses politiques aux réalisations concrètes, l'élu en charge doit **convaincre les autres élus** (nécessaires aux votes au sein des instances) et disposer d'une capacité à créer des alliances pour constituer des majorités. Il doit également **mobiliser et impliquer les partenaires** de la collectivité et les acteurs du système alimentaire, mais aussi **embarquer ses équipes** de techniciens qui travaillent quotidiennement sur les sujets. En lien avec le travail de diagnostic, ce portage politique peut prendre corps grâce à une vision claire des changements souhaités, ainsi que des ambitions et objectifs clairement affichés et partagés par l'élu.

"Depuis 15 ans que nous menons notre politique alimentaire, les agents savent où nous en sommes et où nous souhaitons aller. Le lien entre élus et agents se noue sur une relation de confiance et des rencontres régulières. Élus et agents, chacun est fournisseur d'idées."

Jean-Luc Hallé, 2ème Vice-Président à la transition alimentaire et agricole, Douaisis Agglo.



Les politiques mises en place par la ville de Grande-Synthe ou la ville de Mouans-Sartoux sont héritières de portages politiques très forts, qui ont permis à ces deux villes d'implanter des projets et actions d'envergure. D'autres territoires sont parvenus à créer des alliances pour constituer des majorités et faire avancer le projet de transition, comme c'est le cas par exemple au Pays des Châteaux.



*Inauguration de la Maison de l'Alimentation Durable et de l'Ecologie à Grande-Synthe.
Crédit : ville de Grande-Synthe.*

- **Nommer un élu en charge des questions agricoles et alimentaires dans le bureau de chaque collectivité, disposant de moyens à la hauteur des enjeux ([voir recommandations ici](#)). Pour construire et déployer une politique publique ambitieuse, l'élu en charge doit avoir accès à des formations tout au long de son mandat.**

Une politique transversale

De manière générale, les défis environnementaux auxquels sont confrontées les collectivités impliquent d'**adopter une vision systématique et une prise en charge transversale**. Il convient en effet de repenser les politiques et les modes de fonctionnement, et non plus seulement d'appréhender la transition écologique comme une politique supplémentaire qui s'ajoute aux autres.

- **Repenser l'organisation et le fonctionnement des collectivités pour qu'elles puissent, en interne, traiter les enjeux grâce à un travail en transversalité ; et en externe, jouer pleinement leur rôle de coordinateur et d'animateur des démarches de transition.**

De même, les problématiques alimentaires et agricoles étant liées à la **gestion de biens communs** (eau, sol, climat) et interconnectées, il est nécessaire de **créer plus de synergies entre les services**, par exemple entre les services développement économique, social/santé, environnement, ou encore culture, et le service en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Il pourrait également être envisageable de créer des services ou des organisations ad hoc autour de projets spécifiques afin de traiter de problématiques transversales.



Certaines collectivités du programme TETRAA ont lancé des démarches inter-services. Par exemple les services « cohésion sociale » et « transition agricole et alimentaire » de Douaisis Agglo ont travaillé ensemble au sujet de la lutte contre la précarité alimentaire au travers du projet RADIS (Réseau pour une Alimentation Désirable, Inclusive et Solidaire, animé par le CERDD(22)) dont l'objectif est de coordonner les acteurs de l'aide alimentaire, de l'action sociale et du PAT pour améliorer l'accessibilité de tous à une alimentation durable(23). A la Communauté de communes du Val de Drôme, en marge de la mise en place d'une assemblée citoyenne de l'alimentation, les services « Alimentation » et « Culture » travaillent ensemble pour créer un projet radiophonique autour des vécus alimentaires des habitants, qui permettra de sensibiliser le grand public.

Une démarche multi-partenaire, qui intègre les acteurs économiques des filières

Les évolutions qui touchent à l'organisation, au fonctionnement et aux ressources permettraient également aux **collectivités de se focaliser sur le rôle essentiel qu'elles doivent jouer pour développer des démarches de transition ambitieuses** : celui de **fédérateur d'une démarche multi-partenaire**.

“Je ne suis ni agriculteur, ni agronome, encore moins chercheur et je n'ai pas de réponses techniques mais comme élu, j'ai ma part de responsabilité pour impulser les conditions de ce dialogue intelligent. Il faut même parfois élargir à bon escient l'espace de discussion, avec les cuisiniers et restaurateurs du territoire comme nous l'avons fait, par exemple, lors de notre forum de l'approvisionnement local.”

Aimé Nicolier, Vice-président Agriculture, Alimentation, Ruralité, Environnement et Biodiversité,
Grand Bourg Agglomération.

(22) Voir : <https://www.cerdd.org/>

(23) Pour en savoir plus sur cette démarche du Douaisis : <https://programme-tetraa.fr/wp-content/uploads/2024/10/douaisis-agglo-projet.pdf>

Ancrée sur son territoire, la collectivité dispose des compétences et des connaissances essentielles à l'animation de démarches d'intérêt général qui impliquent une diversité de partenaires : organisations professionnelles agricoles, structures médico-sociales, établissements de recherche et de formation, associations, autres échelons publics, etc. Parmi les acteurs impliqués dans les dynamiques de transition agroécologique et alimentaire dans les territoires, le programme TETRAA a constaté le **peu d'implication des acteurs économiques des filières alimentaires**, alors que ceux-ci ont un poids économique, social et environnemental conséquent. Loin d'être désengagées et sans actions face aux défis, certaines entreprises, notamment de l'ESS ou du Commerce Équitable, agissent pour des filières territoriales créatrices de valeur(24). Pourtant, public et privé peinent à collaborer sur les sujets agricoles et alimentaires.

Absence de culture du dialogue, manque d'interconnaissance et de disponibilité, divergences d'intérêts ou de temporalités, les projets public-privé sont peu nombreux. Parmi les territoires accompagnés, bien qu'ayant conscience de la nécessité de mobiliser et d'impliquer ces acteurs, seuls quelques-uns y parviennent. L'agglomération du Douaisis dans le Nord met par exemple en place une politique volontariste avec des acteurs des filières (agriculteurs, transformateurs, restaurateurs(25)).

Rassembler les parties prenantes, créer et animer des espaces où les intérêts peuvent se confronter sont des étapes essentielles pour bâtir des coalitions solides d'acteurs qui s'engagent à mettre en œuvre les orientations retenues. La Communauté de communes du Val de Drôme constitue un bel exemple de réussite en la matière.



Pays Coeur d'Hérault

(24) Voir le compte-rendu de la journée d'étude "Développer des filières alimentaires durables : quelles collaborations entre collectivités et entreprises ?" organisée par le programme TETRAA à Lyon en juin 2023.

(25) Voir annexe

Les **services de l'État**, qui pilotent la mise en œuvre des politiques nationales à l'échelle régionale, constituent aussi des **partenaires privilégiés** dans la confection et la mise en œuvre des projets. C'est le cas par exemple des DRAAF qui ont des budgets et des moyens dédiés pour mettre en œuvre le Programme national pour l'alimentation (PNA). Les préfets de régions ont ainsi l'obligation de réunir des Comités régionaux de l'alimentation.

- ▶ **Intégrer les acteurs économiques des filières dans les démarches de transition des collectivités, pour soutenir le développement de filières alimentaires territoriales rémunératrices pour les agriculteurs et créatrices de valeur pour le territoire.**
- ▶ **Renforcer les liens entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés et agences de l'Etat (DRAAF, Agences régionales de santé, ADEME, Banque des territoires, Agences de l'eau, Office français de la biodiversité, etc), en donnant à ces derniers le rôle d'accompagnateurs dans la réalisation des projets de transition.**

Une pratique démocratique assumée

Par ailleurs, les territoires sont exposés à la crise démocratique actuelle : défiance généralisée, baisse de participation, agressions physiques ou verbales. Certains élus locaux se posent dès lors la question légitime de ce qu'il faudrait faire pour impliquer à nouveau leurs citoyens, en sus des élections. La transition agroécologique et alimentaire peut être un moyen de **renouer le lien sur un enjeu du quotidien : bien se nourrir.**



La ville de Mouans-Sartoux, notamment avec son projet « Le citoyen nourrit la ville », offre depuis 2021 aux habitants la possibilité de développer des initiatives citoyennes autour de l'agriculture et de l'alimentation, comme des potagers collectifs sur des délaissés publics, des jardinières de légumes, des partages de jardins privés ou encore un rucher participatif. Fin 2023, la ville comptait une centaine de citoyens engagés dans la démarche(26).

“La micro-ferme de Grande-Synthe fonctionne selon des principes d'inclusivité et de mixité sociale. Les participants deviennent acteurs de l'aide alimentaire dont certains bénéficient eux-mêmes. L'objectif est la valorisation de systèmes d'entraide, et par conséquent la préservation de la dignité alimentaire des participants.”

Karima Touil, Adjointe déléguée à la transition écologique et sociale, ville de Grande-Synthe



La politique de transition engagée par la ville de Grande-Synthe est une politique de transition écologique et sociale qui renoue avec l'éducation populaire, vectrice d'émancipation pour les habitants. Pour ce qui est de la transition agroécologique et alimentaire, elle passe ainsi par une démarche d'aller vers les citoyens, avec la création de nombreux lieux et espaces de rencontres et d'échanges comme les jardins en pied d'immeuble. 180 familles bénéficient d'une autoproduction familiale grâce aux 6 jardins populaires de la ville(27).

(26) Pour en savoir plus sur cette démarche de Mouans-Sartoux : <https://programme-tetraa.fr/wp-content/uploads/2024/10/mouans-sartoux-projet.pdf>

(27) Pour en savoir plus sur la démarche du territoire pilote de Grande-Synthe : <https://programme-tetraa.fr/territoire/ville-de-grande-synthe/>

Ainsi, certains territoires pilotes du programme ont mis en place des projets de **démocratie alimentaire**(28), par exemple en intégrant les citoyens à leurs réflexions ou à leur projet de transition agroécologique et alimentaire, en créant des instances dédiées qui les incluent ou qui incluent une diversité d'acteurs du système alimentaire local. Cela participe de la création d'une dynamique locale positive.



Pays des Châteaux. Crédit : Anne-Lise Delabruyère.



Le Pays des Châteaux porte un PAT au sein duquel a été créé un Conseil Local de l'Alimentation (CLA). Instance participative rassemblant les acteurs locaux représentatifs du territoire et concernés par l'alimentation, il se réunit deux fois par an avec pour objectif premier de faire rencontrer ces acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble pour construire un projet transversal autour de l'alimentation. Ce conseil est réparti en 9 collèges d'acteurs : élus locaux, filières agricoles, transformation, distribution, consommation, tourisme, environnement, social et santé, influenceurs. A chaque session sont réunis une cinquantaine de personnes qui abordent des sujets tels que la restauration collective, les friches agricoles, la transmission des exploitations agricoles, etc. Des groupes de travail thématiques sont également organisés, comme depuis 2023 pour la création d'une caisse locale de l'alimentation adossée au CLA qui pourrait permettre de financer des projets spécifiques(29).

Toutefois, offrir aux citoyens des occasions de participer ne garantit évidemment pas que ceux-ci s'impliquent. Les collectivités territoriales doivent disposer des connaissances et des compétences, et budgétiser les moyens nécessaires à une vie démocratique innovante et ambitieuse. Elles doivent également être en mesure de démontrer comment les propositions des citoyens ont été prises en compte dans les projets ou actions mises en place.

► **Faciliter et financer les démarches d'implication des citoyens dans les projets de transition agroécologique et alimentaire portées par les collectivités territoriales et leurs partenaires.**

(28) Introduite par Tim Lang dans les années 1990, la démocratie alimentaire évoque « la grande lutte au cours des siècles, dans toutes les cultures, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance. »

(29) Pour en savoir plus sur la démarche du territoire pilote du Pays des Châteaux : <https://programme-tetraa.fr/territoire/syndicat-mixte-du-pays-des-chateaux/>

L'importance d'une dynamique nationale et des échanges entre pairs

Les **échanges entre pairs et les partages d'expériences entre territoires** étaient au cœur du programme TETRAA et ont été considérés par les territoires comme une des grandes forces de l'accompagnement du programme. Ces échanges ont permis de développer l'entraide, la solidarité, la coopération, mais aussi l'inspiration entre les territoires pilotes et avec d'autres. Par exemple, la précarité alimentaire s'étant accrue à la faveur de la crise COVID, les territoires pilotes ont voulu répondre aux besoins croissants de leur population. Ils ont assez rapidement identifié parmi eux ceux qui avaient déjà pris certaines mesures soit répliquables rapidement, soit intéressantes pour faire avancer leurs réflexions sur les moyens de répondre à ces inégalités.



Le Pays Terres de Lorraine, qui avait entamé dès 2016 la démarche « De la dignité dans les assiettes », a pu faire profiter tous les territoires de ses enseignements, notamment la nécessité de faire participer les personnes concernées par la précarité alimentaire dans les projets. Le territoire du Douaisis s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Pays Terres de Lorraine pour mettre en place sa démarche R.A.D.I.S.

Aussi, par exemple, les collectivités s'interrogent beaucoup sur la manière de rédiger leurs marchés publics pour la restauration collective afin de privilégier une agriculture et une alimentation durables pour leurs citoyens. Le réseau TETRAA a permis aux territoires pilotes d'échanger sur les difficultés de certains, les réponses fonctionnelles apportées par d'autres, mais aussi de bien connaître le cadre des compétences dans lequel elles s'inscrivent : *“Connaître juridiquement les compétences de chacun c'est créer des espaces pour agir(30)”*.

“Il est nécessaire qu'au niveau européen, la réglementation change en matière d'achat local. C'est une aberration de vouloir relocaliser la production alimentaire et de ne pas en permettre l'achat juridiquement. C'est pourquoi nous portons avec France Urbaine et la ville de Bruxelles et de nombreuses autres collectivités un plaidoyer à l'échelle européenne pour la mise en place d'un nouveau cadre de la commande publique pour favoriser une agriculture biologique et locale.”

Gilles Pérole, Adjoint au Maire de la ville de Mouans-Sartoux

Au-delà du réseau TETRAA, la quasi-totalité des territoires accompagnés fait partie de réseaux de territoires sur les sujets de la transition agroécologique et alimentaire, comme le réseau « Territoires Bio » de la FNAB, des réseaux de PAT régionaux, ou encore le Club des territoires d'Un Plus Bio. D'autres réseaux de territoires s'emparent également de ces sujets, c'est par exemple le cas de France Urbaine ou de l'ANPP(31). Ces réseaux, parce qu'ils participent à **produire et diffuser des connaissances**, permettent également de **développer cette capacité à créer des espaces pour agir**.

(30) Luc Bodiquel, directeur de Recherche au CNRS, lors de la formation des élus organisée par le programme TETRAA à Mont-Dauphin en 2023. Retrouvez le guide issu de cette formation ici : <https://programme-tetraa.fr/wp-content/uploads/2024/02/compte-rendu-tetraa-0602-light.pdf>

(31) Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays, voir : <https://www.anpp.fr/>

Ils permettent aussi de renforcer la visibilité des territoires et celle de leurs projets, dans une logique de diffusion des bonnes pratiques qui peuvent infuser aux niveaux national et européen.

Néanmoins, ces réseaux demeurent limités soit en termes de moyens, de dimensionnement, ou encore de technicité.

- ▶ **Soutenir les réseaux d'élus locaux via des politiques comme le PNA, par l'Union Européenne via le programme LEADER, ou encore par les politiques régionales.**



Pays Terres de Lorraine

SE DONNER COLLECTIVEMENT LES MOYENS D'AGIR

Rediriger les budgets vers la transition

Les enjeux agricoles et alimentaires nécessitent une démarche inter-services au sein de la collectivité. Ce nouveau mode de fonctionnement nécessite également une réallocation des ressources. Actuellement, les budgets sont principalement orientés vers le développement socio-économique, sans toujours tenir compte des autres enjeux. Des projets aux logiques opposées peuvent émerger, par exemple l'artificialisation de terres agricoles pour construire une zone commerciale en même temps que le soutien à une association d'aide à la recherche de foncier pour les paysans. Il est donc crucial de réfléchir d'abord au sens que l'on veut donner au développement économique, afin qu'il réponde également aux enjeux sociaux et environnementaux à court, moyen et long termes.

Réévaluer les budgets des collectivités et leur répartition, en particulier ceux attribués à des projets moins vertueux, est une étape clé avant d'envisager d'éventuels financements supplémentaires. Le budget de la collectivité doit avoir une **cohérence d'ensemble** permettant de mobiliser les moyens nécessaires plutôt que d'avoir des lignes budgétaires qui tirent dans des sens contraires.

- ▶ **Augmenter les financements dirigés vers des projets de transition dans les budgets des collectivités et en assurer le suivi au moyen du budget vert.** (voir recommandations suivantes)
- ▶ **Augmenter le soutien financier de l'Etat aux démarches initiées par les collectivités locales en matière de transition agricole et alimentaire (par exemple via le Fonds Vert).** (voir recommandation suivante)

Renforcer les moyens humains et l'offre de formation

Les techniciens de collectivités sont les acteurs de premier plan de ces démarches, et leurs **postes doivent être sécurisés, pérennisés et rendus attractifs**. Les postes de chargé de Projet Alimentaire Territorial (PAT) ou de chargé de mission agriculture/alimentation en collectivités sont souvent des contrats à durée déterminée (CDD)⁽³²⁾ et/ou peu rémunérés souvent confiés à des profils juniors, alors qu'ils nécessitent de nombreuses compétences. A été constaté le fréquent turnover de ces agents mais aussi les disparités de ressources humaines entre les collectivités.

- ▶ **Garantir un nombre de postes pérennes, sécurisés et attractifs en charge des thématiques agricoles et alimentaires au sein des collectivités territoriales.** (voir recommandations [ici](#) et [ici](#)).

(32) Sur les 8 territoires pilotes où une collectivité ou EPCI est chef de file : deux existent avec 100% des postes en CDD, une est à 80%, une à 60% et une à 40% (par rapport aux postes en CDI ou fonctionnaires).

De même, **la formation de ces techniciens - qu'elle soit initiale ou continue - est primordiale** pour qu'ils soient en mesure de comprendre les enjeux agricoles et alimentaires, qui sont complexes et nécessitent de bien connaître les systèmes agricole et alimentaire, et les rapports de force entre les différents acteurs. Ainsi, au-delà d'assurer un socle commun de connaissances et de compétences aux agents, les compétences en animation, en gestion de projet, en coordination d'acteurs, voire en négociation et gestion des conflits, sont primordiales pour parvenir à comprendre, connaître et faire dialoguer une grande variété d'acteurs (élus locaux, agriculteurs, chambres consulaires, entreprises agroalimentaires, centre sociaux, associations...) au sein d'espaces dédiés. Ces démarches participatives, nécessaires à tout processus de changement, supposent de « faire avec » les acteurs et non « faire pour » les acteurs, et donc impliquent de trouver des points de convergence. Au-delà des techniciens, la **formation des élus est aussi primordiale**.

- ▶ **Étoffer l'offre de formations sur les enjeux agricoles et alimentaires et sur les techniques d'animation participatives dans les collectivités. Pour ce faire, solliciter le CNFPT et l'INSET pour les agents de la fonction publique, et les organismes de formation des élus pour les élus locaux**(33).

Clé de voûte des démarches de transition, le binôme élu-technicien doit être considéré et encouragé comme tel. Chacun ne pouvant exister sans l'autre, il est apparu essentiel lors du programme TETRAA d'accompagner la montée en compétence de ce binôme pour permettre une meilleure collaboration et ainsi faciliter la mise en œuvre des projets et s'assurer de leur pertinence. Des accompagnements dédiés au sein de la formation continue doivent y être associés.



Le programme TETRAA a mis en place un cycle de formations à destination du binôme élu-technicien de collectivités, qui a rencontré un vif succès et a touché près de 130 personnes (34)



Formation TETRAA pour les élus et techniciens à Mont-Dauphin - Septembre 2023

- ▶ **Renforcer l'offre de formation continue pour le binôme élu-technicien afin d'assurer des collaborations efficaces.**

(33) voir <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/conseil-national-de-la-formation-des-elus-locaux-cnfel>

(34) Retrouvez notamment un guide pratique issu de la formation de septembre 2023 : <https://programme-tetraa.fr/wp-content/uploads/2024/02/compte-rendu-tetraa-0602-light.pdf>

Se fédérer pour porter des messages communs et peser dans l'élaboration des politiques

Tout au long du programme TETRAA, les collectivités ont pu échanger et partager autour des projets et actions concrets qu'elles ont entrepris sur leur territoire, qui sont autant de preuves de la possibilité d'agir mais aussi des impacts produits.



La Ville de Mouans-Sartoux a réalisé plusieurs évaluations pour comprendre l'impact de son PAT sur les habitants. Les résultats démontrent un changement vertueux de comportement alimentaire (réduction de la viande, des aliments ultra transformés, consommation accrue de produits bios de saison et locaux) en lien direct avec les actions de la municipalité (35).



Les élus locaux ayant participé aux formations TETRAA ont émis à plusieurs reprises leur **souhait de se fédérer pour porter des messages communs** sur la base de leurs projets concrets et ainsi **faire évoluer les politiques aux échelons supérieurs**. Certains ont également partagé leur découragement face au poids des politiques européennes (notamment la PAC), ces dernières ne soutenant pas forcément la transition agroécologique et alimentaire en permettant de répondre à l'urgence des enjeux actuels. Pourtant, les territoires portent des exemples concrets qui méritent d'être diffusés et examinés afin qu'ils puissent servir à faire évoluer les politiques agricoles et alimentaires. Une cohérence entre ces trois niveaux de politiques est un prérequis pour une action facilitée, solide et pérenne.

- **Systematiser la sollicitation des élus locaux et de leurs réseaux lors de l'élaboration des politiques publiques - tant nationales qu'euro-péennes - afin que leur parole soit entendue et leurs bonnes pratiques diffusées : cela pourrait passer notamment par des auditions, des contributions, des visites de terrain.**

(35) Pour plus de détails voir : Lulovicova, A.; Bouissou, S. *Environmental Assessment of Local Food Policies through a Territorial Life Cycle Approach*. Sustainability 2023, 15, 4740. <https://doi.org/10.3390/su15064740>

Annexe - Leviers actionnés par les territoires pilotes du programme TETRAA

Les 9 territoires pilotes du programme TETRAA actionnent divers leviers pour accélérer la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus écologiques, solidaires, et démocratiques. Retrouvez ci-dessous quelques exemples :

► Gestion du foncier urbain et rural

Guillestrois - Queyras

Pour faciliter l'installation d'agriculteurs, la société coopérative Terres en Guil s'est constituée en 2023 et compte pour le moment une commune sociétaire. Elle a pour mission d'acheter des terres agricoles et y installer des paysans et des paysannes dont les projets contribuent à la transition agroécologique et énergétique, préservent et développent la biodiversité naturelle et cultivée.

Pays Cœur d'Hérault

Pour préserver le foncier agricole, la collectivité a créé un groupement d'appui à l'installation agricole qui a pour objectif d'**accompagner les communes** du territoire dans le montage de leur projet agricole sur des parcelles communales en friche, ainsi que de sensibiliser et former les **élus et les propriétaires fonciers** notamment avec la SAFER.

Mouans-Sartoux

La commune porte plusieurs projets **d'intensification des installations agricoles** sur la commune et d'animation foncière avec par exemple un travail individualisé auprès des propriétaires de foncier agricole et des porteurs de projets, un accompagnement ajusté aux projets et **l'augmentation des surfaces classées agricoles au plan local d'urbanisme (PLU)**.

► Reterritorialisation des filières agricoles et alimentaires

Douaisis Agglomération

Douaisis Agglo collabore avec tous les maillons des filières : la production grâce à un **espace test agricole en agriculture biologique**, la transformation via la structuration d'une filière légumineuses bio et la restauration grâce à une **aide à l'achat de produits alimentaires** locaux. Concernant la filière légumineuses bio, suite à deux années de concertation avec un groupe d'agriculteurs pour identifier et structurer leurs besoins collectifs en matière d'outil post-récolte, Douaisis Agglo travaille avec son partenaire Bio en Hauts-de-France à la création à l'horizon 2026 d'un outil comprenant les fonctions de **stockage, séchage et triage** pour développer la **filière** sur le territoire.

→ [Voir la vidéo pour en savoir plus.](#)

Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée

L'intercommunalité accompagne un collectif d'agriculteurs qui s'est formé suite à la sécheresse de 2022, pour tester de **nouvelles solutions agronomiques**, culturales, et améliorer la structure des sols et l'efficacité de l'eau. Elle a également lancé une **démarche sur la relocalisation et la structuration de quatre filières territoriales** (volaille, légumes de plein champ bio, arboriculture, céréales), en lien étroit avec les démarches locales autour de la sobriété en eau.

→ [Voir la vidéo pour en savoir plus.](#)

► Développement de pratiques agricoles durables et adaptées au changement climatique

Pays Cœur d'Hérault

Le **développement d'une arboriculture** représente une **opportunité pour des terrains en friches et pour la diversification des vignobles du territoire**, face à une demande importante en fruits locaux. C'est aussi un vrai enjeu technique : le sol parfois pauvre avec peu de matière organique et le fort enjeu d'accès à l'eau nécessitent d'innover. C'est pourquoi la création d'une filière de production fruitière à partir de **porte-greffes adaptés au territoire** est en cours d'expérimentation.

→ [Voir la vidéo pour en savoir plus.](#)

Pays des Châteaux

En 2019, le Pays des Châteaux a réalisé un diagnostic ClimAgri sur son territoire. Soutenu par l'ADEME, ClimAgri permet de faire un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour l'agriculture et la forêt. A la suite du diagnostic, le projet ACCLIM'AGRI a permis de poursuivre la démarche, en cocréant un plan d'action pour **diminuer à minima de 25% les GES liés à l'agriculture d'ici 2050**. Un sondage réalisé auprès des agriculteurs a permis d'identifier 3 sujets importants en plus du développement de l'agriculture de conservation des sols (ACS) et de l'agriculture bio (AB) : développer l'**agroforesterie** et les haies, promouvoir **des pratiques innovantes moins consommatrices en eau**, développer la culture de légumineuses et maintenir l'élevage. Pour chaque thématique, diverses actions d'accompagnement au changement de pratiques ont été mises en œuvre.

► Amélioration de l'approvisionnement de la restauration collective

Communauté de communes du Val de Drôme

En 2023, l'intercommunalité a ouvert une nouvelle cuisine centrale qui permet de préparer **des repas de qualité et sains à 400 enfants de 15 communes**. Élaborés avec 60% de produits locaux et 50% de produits bios à minima, les repas sont livrés en liaison froide sur 9 sites de restauration.

Grand Bourg Agglomération

Pour **favoriser la consommation de protéines végétales dans les cantines**, Grand Bourg Agglomération a organisé un concours culinaire à destination des chefs de cuisine en restauration privée et collective. L'objectif était de sublimer les céréales secondaires (épeautre, sarrasin, ou sorgho) dans des recettes originales et ainsi de contribuer à végétaliser les assiettes des convives.

Dans la continuité de cette démarche, l'agglomération a organisé la première édition du **Forum de l'alimentation locale**. Une journée de rencontres avec des tables rondes sur l'approvisionnement durable dans la restauration collective et privés ainsi qu'un espace de rencontres pour les producteurs et les acheteurs locaux.

► Accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous

Grande-Synthe

Dans le cadre du projet de tiers-lieu nourricier de la Maison de l'alimentation Durable et de l'Écologie populaire (MADE), la ville et un collectif citoyen ont souhaité créer un modèle d'**épicerie autour des solidarités alimentaires**. L'épicerie sera accessible à tous les habitants avec une formule innovante pour le paiement sous la forme d'une carte à créditer à la fois par le CCAS de la Ville (pour les habitants bénéficiaires) et aussi directement par les habitants.

→ Voir la vidéo pour en savoir plus sur la MADE.

Pays Terres de Lorraine

"**De la dignité dans les assiettes**" est une **démarche collective de recherche action** impliquant une diversité d'acteurs (producteurs, chambre d'agriculture, collectivités, CCAS, associations, centre socio-culturel, médiathèque, maison des solidarités, citoyens...) ainsi que des personnes en situation de précarité alimentaire. Elle a donné lieu à la création d'un **groupement d'acheteurs** de produits sains et locaux (Emplettes & caquettes), un réseau de **jardins partagés nourriciers** et Les Mots de la Faim, une pièce de théâtre sur l'accès à l'alimentation et la précarité alimentaire suivie d'un film « Et maintenant on fait quoi ? ».

► Nouvelles formes et modalités de gouvernance

Pays des Châteaux

La collectivité, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial a mis en place un Conseil Local de l'Alimentation (CLA). C'est une **instance collective et participative**, rassemblant une multitude d'acteurs représentatifs du territoire et concernés directement ou indirectement par l'alimentation. Le CLA est composé de près de 170 représentants répartis en 9 collèges : élus locaux, filières agricoles, transformation, distribution consommation, tourisme, environnemental, social et santé, influenceurs. Cette instance se veut être **l'interface entre les décideurs locaux et les acteurs du terrain**.

→ Voir la vidéo pour en savoir plus.

► Contribution à l'évolution des lois au travers de la participation à des réseaux

Mouans-Sartoux

Mouans-Sartoux est connu pour sa régie agricole municipale qui permet de fournir en légumes biologiques sa cantine scolaire. La ville, engagée depuis de nombreuses années, participe à **divers réseaux** : le programme européen de Urbact Agri-Urban, l'OFSP -Organic Food System Program-, l'AMF, etc. Elle a récemment porté un plaidoyer avec France Urbaine et la Ville de Bruxelles pour **rénover le cadre de la commande publique en matière d'alimentation**.

► Financement des structures et des projets, conditionnalité des aides publiques

Douais Agglomération

La collectivité prend en charge les achats des restaurateurs et traiteurs réalisés auprès des producteurs locaux du territoire jusqu'à 400€/mois. Ce dispositif a pour objectif de relancer l'économie locale en faveur des restaurateurs, traiteurs et food-trucks alimentaires se fournissant auprès des producteurs et brasseurs du territoire afin d'ancrer durablement et de multiplier les pratiques d'**approvisionnement des restaurateurs et traiteurs auprès des producteurs locaux**.